

chal Bazaine son arrivée au pouvoir; il lui a indiqué sa ferme volonté de résister à l'ennemi.

Dès le 16 septembre, il a compris l'urgence nécessaire de ravitailler Metz, et, grâce aux habiles mesures prises par l'intendant Richard et au concours patriotique de la compagnie des chemins de fer de l'Est, il faisait arriver, le 25 septembre, à Thionville et dans les places voisines, des approvisionnements considérables pour ravitailler l'armée.

A partir de ce moment, il a eu pour constante préoccupation de faire connaître au maréchal les ressources qui l'attendaient à quelques kilomètres de son camp. Il avait l'assurance que le maréchal, sachant que les moyens de prolonger l'existence de son armée existaient si près de lui, tenterait un effort décisif.

Un grand nombre d'émissaires ont été envoyés dans ce but. Les premiers ont immédiatement réussi. Le maréchal, déjà prévenu des intentions du gouvernement de la Défense nationale, par les nouvelles, les journaux et les documents politiques apportés par les prisonniers évadés, a certainement reçu avant le 25 septembre les lettres du général Le Flô et de M. de Kératry. Du 25 au 30 septembre, il a eu, par l'émissaire Risse, la confirmation de ce premier message et a été en même temps prévenu qu'il trouverait à Thionville et dans les places voisines des vivres pour son armée.

Cet avis arrivait au moment où le maréchal espérait un dénouement favorable pour les négociations entamées par le sieur Régnier. Si donc, après l'avortement de cette intrigue, le commandant en chef de l'armée du Rhin a repris des pourparlers avec l'ennemi, comme on le verra dans la troisième partie, sans faire aucune tentative pour prolonger l'existence de ses troupes, il ne peut arguer pour justifier sa conduite de l'ignorance où il se serait trouvé des résolutions énergiques du gouvernement et des ressources mises à la portée de son armée.

Résumé de la deuxième partie.

L'inaction, tel est le caractère de la période du blocus comprise entre le 1^{er} septembre et le commencement d'octobre.

Deux causes l'ont déterminée :

L'hésitation produite par les nouvelles de Sedan et de Paris;

Les pourparlers secrets entamés avec l'ennemi.

A l'annonce d'événements qui bouleversaient la situation de la France et changeaient les conditions de la guerre, les préoccupations du maréchal étaient bien naturelles; mais ses devoirs militaires étaient trop pressants pour l'excuser d'être resté pendant tout le mois de septembre dans une inaction qui permit à l'ennemi d'organiser à loisir et sans être inquiété ses lignes d'investissement.

Quelle que fût la forme du gouvernement, il fallait que l'armée vécût et combattit.

Le maréchal savait ses ressources bornées; son premier soin aurait dû être de les accroître, en même temps qu'il avait le devoir de les ménager.

Décidé à ne plus quitter Metz, il devait préparer tout un système de défense active.

Telle était la voie qu'il pouvait parcourir avec honneur pour lui-même et avantage pour le pays. Au lieu de la suivre, nous avons vu le maréchal, après avoir porté à la connaissance de ses troupes la composition du nouveau gouvernement, sans formuler la moindre protestation, prêter l'oreille aux ouvertures de l'ennemi, accueillir l'agent Régnier, accepter les propositions qu'il apporte et combiner avec lui des projets de restauration du régime impérial, dont il a enregistré la chute. Bien plus, le maréchal, pressé de voir le dénouement de la situation, ne craint pas de faire connaître le nombre de jours que compte encore l'existence de son armée; il révèle le terme fatal où elle aura cessé d'exister.

Il pouvait retarder l'époque de ce dénouement en ménageant ses vivres; loin de le faire, il se préoccupe uniquement de maintenir en bon état et prête à sortir au premier signal l'armée qu'il destine à jouer un rôle politique. Tout, dans son esprit, est subordonné à des menées où son ambition le guide, et où il ne discerne pas les pièges qui lui sont préparés.

Une fois entraîné dans des pourparlers avec l'ennemi, le maréchal, peu désireux naturellement de se mettre en relation avec le nouveau gouvernement, qui n'a pu flatter ses visées personnelles, repousse les nombreuses occasions qui s'offrent à lui de communiquer avec l'intérieur de la France, et préfère s'en rapporter aux informations que lui fournit l'ennemi pour engager les destinées de son armée.

Cependant le temps s'écoule, les approvisionnements touchent à leur fin; l'agent qui s'autorisait du nom de l'impératrice ne reparait pas; le général Bourbaki garde le silence. L'impératrice n'approuve donc pas ce qui s'est fait, et l'ennemi, fixé sur l'attitude politique du maréchal, renseigné sur la quantité de vivres qui lui restent, a rompu les négociations. En présence de cette situation bien nette, au lieu de s'inspirer des résolutions énergiques dont était animé le nouveau gouvernement qu'il a reconnu, il continue à se retrancher dans l'isolement, et sans se laisser rebuter par le silence de l'ennemi, il va chercher à renouer ses rapports avec lui et engagera cette fois ses lieutenants et son armée.

Mais si les tentatives secrètes faites par le maréchal n'ont pas abouti alors que l'armée bien organisée constituait dans ses mains une force redoutable, quel succès le maréchal pouvait-il espérer une fois son armée réduite aux abois?

Nous allons voir dans la troisième partie comment les nouvelles négociations avortèrent et comment, au lieu de tomber avec dignité, le maréchal perdit en démarches inutiles le temps qu'il aurait dû consacrer à la destruction du matériel de son armée.

TROISIÈME PARTIE.

Capitulation (du 4 au 29 octobre).

CHAPITRE PREMIER.

Conseil du 10 octobre.

Situation au commencement d'octobre. — Le maréchal demande leur avis à ce sujet aux commandants de corps.

En se séparant du maréchal Bazaine, Régnier lui avait promis de lui faire parvenir une réponse le 30 septembre. Nous trouvons cette circonstance consignée dans la brochure de Régnier; elle a été depuis confirmée par lui.

Ce fait, rapproché d'un passage de la déposition de M. le sous-intendant Gaffiot, permet d'apprécier la conduite du maréchal Bazaine dans les premiers jours d'octobre. Le sous-intendant Gaffiot a déclaré que, le 28 septembre, il crut devoir appeler l'attention du maréchal sur l'épuisement imminent des approvisionnements de fourrages et sur la nécessité de prendre enfin une détermination.

« Le maréchal, dit ce témoin, après avoir consulté son chef de cabinet, le général Boyer, sur l'époque probable du retour de l'*international*, me demanda, sur la réponse du général Boyer, de réunir deux jours d'avoine pour tous les chevaux de l'armée à la date du 1^{er} octobre. Le 3 octobre, l'armée recevait l'ordre de compléter ses vivres de réserve à quatre jours, et le 5 octobre on prescrivait d'évacuer sur Metz tous les malades qui se trouvaient dans les ambulances des quartiers généraux des corps d'armée, lesquelles avaient été transformées en hôpitaux temporaires. »

Lecture de cette déposition a été donnée au maréchal; il a répondu qu'il ne savait rien du retour de Régnier; qu'il attendait celui du général Bourbaki; que c'était ce dernier qu'il avait probablement désigné sous le nom d'*international*.

Or, comme le général Boyer a déposé tenir de Régnier que le général envoyé auprès de l'impératrice ne reviendrait plus à Metz, la dénomination d'*international* ne pouvait se rapporter au général Bourbaki, mais bien à Régnier. De son côté, Régnier a fait connaître que, dans sa seconde entrevue avec le maréchal, le 24 septembre, il lui dit que dans un délai de six jours il lui transmet-

trait la réponse de M. de Bismarck et que, si au bout de huit jours il n'en était arrivé aucune, sa visite à Metz devait être regardée comme n'ayant jamais eu lieu. C'était donc bien le 1^{er} octobre que le maréchal attendait la réponse de Régnier.

Les mesures qui ont marqué les premiers jours d'octobre avaient pour but de préparer, non une sortie de vive force, mais un simple départ de l'armée, qui aurait été effectué avec l'assentiment de l'ennemi et en vertu des négociations nouées avec lui.

L'existence d'un projet sérieux de sortie à main armée disparaît d'ailleurs devant cette déclaration formelle qu'a faite le maréchal dans son dix-neuvième interrogatoire :

« Quant à une sortie pour tenir la campagne, je l'ai jugée impossible après Sedan; l'armée aurait été dispersée ou se serait débandée le deuxième jour de marche, en raison de l'effectif de l'ennemi qui tenait la campagne. »

Le maréchal ne devait plus avoir de nouvelles de Régnier, et les espérances qu'on avait fait luire à ses yeux allaient s'évanouir et faire place aux plus tristes réalités.

Le silence de l'impératrice et de M. de Bismarck montrait que les négociations entreprises par l'intermédiaire de Régnier avaient échoué. A ce moment le maréchal pouvait encore revenir dans le droit chemin. Tout lui commandait de se mettre en relation avec le gouvernement de la Défense nationale; il devait croire imminente la réunion de l'Assemblée, car l'ajournement des élections ne fut connu en province que le 10 octobre.

Seule, dans cette grande crise, l'Assemblée avait le droit de décider de la paix et de ses conditions. Si nous voyons le maréchal, devant les résolutions des représentants du pays, prendre l'initiative de nouvelles négociations, comment expliquer une semblable conduite, si ce n'est par les calculs de l'intérêt personnel le plus égoïste?

Le communiqué de Reims lui avait créé une grande situation politique vis-à-vis de l'ennemi; cette situation, il ne voulut pas la perdre.

Le 7 octobre, le maréchal recevait du général Coffinières la lettre suivante :

« Je dois informer Votre Excellence de la situation des ressources en vivres de la ville de Metz et des magasins de la place.

« Les autorités civiles me déclarent qu'elles n'ont du blé que pour dix jours.

« Les magasins de la place ne renferment plus, depuis ce matin, que 832,479 rations de pain; or, le nombre des rationnaires étant de 160,000, nous n'avons plus de pain que pour cinq jours.

« Si Votre Excellence jugeait à propos de réduire la ration de pain à 300 grammes, nous pourrions vivre encore huit jours, en portant d'ail leurs la ration de viande à 1,000 grammes.

« Je suis forcé, à mon grand regret, de mettre en consommation les réserves des forts.

« Il faut ajouter que la ville consomme environ 350 quintaux par jour. La fusion de ses ressources avec les nôtres pourrait, tout au plus, faire gagner un jour. Le 3^e corps possède environ 200 quintaux de farine. »

Il n'y avait plus d'illusion à se faire. Les négociations étaient rompues, les vivres allaient faire défaut; la situation prenait une gravité extraordinaire : pour peu qu'on attendit, elle serait désespérée.

Dans cette terrible conjoncture, le maréchal jugea indispensable de s'entourer des avis des commandants de corps et des chefs des armes spéciales, et leur adressa la lettre suivante :

« Ban Saint-Martin, 7 octobre.

« Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la situation la plus difficile peut-être qu'ait jamais dû subir une armée française.

« Les graves événements militaires et politiques qui se sont accomplis loin de nous, et dont nous ressentons le douloureux contre-coup, n'ont ébranlé ni notre force morale, ni notre valeur comme armée; mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour nous les faits extérieurs. Les vivres commencent à manquer, et, dans un délai qui ne sera que trop court, ils nous feront absolument défaut. L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus improbable. Nos ressources sont épuisées, les chevaux vont dépérir et disparaître.

« Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation et vous faire part de mon sentiment.

« Le devoir d'un général en chef est de ne laisser rien ignorer, en pareille occurrence, aux commandants des corps sous ses ordres et de s'éclairer de leur avis et de leurs conseils.

« Placé immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement, M..., ce que l'on doit en espérer. Aussi, avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser cette dépêche, pour vous demander de nous faire connaître, après un examen mûri et très-approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

« Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera pas, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée dont S. M. l'empereur m'a confié le commandement.

« Je vous prie de me faire connaître par écrit, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

Le maréchal joignit à sa dépêche la lettre qu'il venait de recevoir du général Coffinières.

Ce jour-là même, 7 octobre, sur l'indication de plusieurs habitants de Metz, déclarant qu'il restait dans les fermes des Grandes et Petites-Tapes, à Saint-Remy et à Bellevue, des approvisionnements considérables de céréales et de fourrages, le maréchal avait ordonné une opération pour les recueillir. Les voltigeurs, les chasseurs à pied et les zouaves de la garde, ainsi que la partie des troupes du 6^e corps qui fut engagée, firent preuve dans cette circonstance d'un élan et d'une bravoure des plus remarquables. Le maréchal expose dans son mémoire qu'il se détermina à livrer ce combat plutôt pour l'honneur des armes que pour le résultat qu'il en attendait. « Cependant, dit-il, j'aurais tenté d'en tirer parti pour échapper par la plaine, si les deux rives avaient été tenues par les 3^e et 4^e corps. Dans l'après-midi j'avais fait venir les zouaves et le 1^{er} régiment de grenadiers de la garde comme échelon de soutien pour relever les voltigeurs qui se seraient portés en avant.

« Une fois le mouvement bien accentué, j'aurais fait filer par brigades tous les corps sans bagages, les tentes restant dressées pour donner le change à l'ennemi. »

Sans rappeler la déclaration si formelle du maréchal, que l'on vient de citer, au sujet de l'impossibilité de faire une grande sortie, on s'explique difficilement comment se concilie un projet sérieux d'opération avec l'ordre donné aux troupes de laisser les sacs. Les prescriptions qui furent envoyées aux 3^e et 4^e corps indiquaient seulement les positions à prendre dans le but de soutenir le fourrage qui allait être tenté dans la plaine de la basse Moselle. Le 3^e corps ne devait pas dépasser Chieulles; il avait pour mission de contre-battre de là Malroy pour empêcher l'ennemi d'y tenir et de contrarier l'opération par son tir.

Quant au 4^e corps, il était tout simplement chargé d'occuper les bois de Vigneulles et de Lessy, c'était le seul rôle qui lui fût assigné; enfin, rien dans le rapport sur le combat ne donne à penser qu'il ait été question ce jour-là d'essayer sérieusement de sortir.

Le combat du 7 octobre montra, avec la dernière évidence, tout ce que le maréchal aurait pu obtenir de l'élan de ses soldats s'il lui avait fait appel. Ce fut la dernière fois que cette brave armée, si digne d'un meilleur sort, aborda l'ennemi. Malgré les conditions les plus défavorables, elle le refoula devant elle jusqu'au moment où l'ordre lui parvint de rentrer dans ses camps.

L'armée était donc capable d'un grand effort, elle venait de le prouver. Aurait-elle été en état de per-

cer les lignes ennemies, et, cela fait, de gagner l'intérieur de la France ?

On ne peut faire que des hypothèses à ce sujet; mais le succès d'une semblable tentative eût-il été douteux, il fallait l'essayer, car quelques jours encore et l'armée allait être réduite à l'impuissance par la perte de ses chevaux et les privations; non-seulement toute chance de succès, mais toute possibilité de lutte honorable disparaissaient. Le moment était donc suprême.

Le 10 octobre, le maréchal réunissait au ban Saint-Martin les commandants des corps, les généraux commandants d'armes et l'intendant en chef de l'armée.

Dans quelles conditions s'engagèrent les discussions du conseil? Par quel avis furent-elles précédées? C'est ce qu'il importe de préciser.

Conformément à l'invitation du maréchal, les commandants des corps lui avaient fait parvenir leur avis sur la situation de l'armée.

Le maréchal Le Bœuf, commandant le 3^e corps d'armée, constatait, dans le rapport qu'il adressait au maréchal Bazaine, que si les soldats n'avaient pas encore souffert, les privations allaient commencer pour eux, et que la situation ne tarderait pas à devenir grave. La cavalerie allait disparaître, l'artillerie était déjà réduite à ne plus atteler ses parcs...

« Telle est la vérité sur la situation présente de l'armée, ajoutait le maréchal; quoi qu'il en soit, en sommes-nous réduits à ne plus engager d'actions sérieuses? Nous ne le pensons pas, et nous croyons qu'en concentrant nos efforts sur une partie des lignes ennemies, nous avons des chances pour obtenir un succès qui pourrait sauvegarder l'honneur du drapeau, s'il ne peut l'être autrement, d'une manière honorable et hautement avantageuse au pays. L'on ne dissimule pas cependant les difficultés de cette entreprise, en présence d'un ennemi fort de sa supériorité numérique et plus vigilant que jamais.

« Les généraux du 3^e corps et moi, nous sommes d'avis que l'on doit cependant tenter encore la fortune des armes; le moral des officiers et celui des soldats sont à la hauteur des circonstances, et l'on peut demander à l'armée un nouvel et grand effort, en lui présentant un objectif bien défini pour cette lutte décisive. Quel serait cet objectif ?

« Au général en chef en appartient la décision. Il peut être assuré que nous mettrons tout notre dévouement à réaliser sa pensée. »

« La discipline est bonne, la voix des officiers est écoutée et leur exemple peut exciter le courage et le dévouement, écrivait le général Ladmirault, commandant le 4^e corps d'armée. Les corps d'infanterie pourraient encore répondre à un grand effort qui leur serait demandé; mais, à côté de l'infanterie, bien des éléments disparaissent chaque jour et vont bientôt manquer. »

Le général, après avoir rappelé que les chevaux de cavalerie, de l'artillerie et de l'administration, insuffisamment nourris, avaient perdu leurs forces et leur vigueur, ajoutait :

« Il ne reste d'assez solide que l'infanterie... mais elle seule est privée des appuis qui lui sont indispensables dans les combats. Sans pare à sa suite, elle ne pourrait renouveler ses munitions qu'elle épuise si rapidement. Ses hommes, soumis à une nourriture réduite, ne pourraient plus fournir de ces marches rapides qui mettent de grandes distances entre soi et l'ennemi... Quoi qu'il en soit, Votre Excellence peut être assurée de trouver parmi les troupes du 4^e corps d'armée le plus énergique dévouement pour tenter d'accomplir les résolutions suprêmes qu'elle jugera convenable de prendre. »

Le maréchal Canrobert, commandant le 6^e corps d'armée, faisait connaître « que ses généraux de division, vu les forces supérieures de l'ennemi, vu les tentatives infructueuses faites pour franchir les lignes, vu la destruction presque totale des chevaux d'artillerie et de cavalerie, vu l'épuisement complet des vivres, pensant qu'il y avait lieu de traiter pour obtenir une convention honorable, c'est-à-dire de partir avec armes et bagages sous la condition de ne pas servir contre l'Allemagne pendant un temps qui n'excéderait pas un an, dans le cas où les conditions imposées par l'ennemi ne sauraient être acceptées par des gens d'honneur, étaient résolus à traverser les lignes ennemies coûte que coûte. »

Le maréchal, après avoir donné, sur cette déclaration, son appréciation personnelle et motivée, demandait qu'on ne tentât aucune démarche auprès de l'ennemi pour obtenir une convention honorable, tant qu'on aurait des vivres et qu'on pourrait par suite prolonger la résistance.

Le général Desvaux, commandant la garde impériale, exprima l'opinion que, toute tentative pour s'ouvrir un chemin à travers l'armée ennemie, déjà essayée sans succès, était moins réalisable que jamais avec une cavalerie et une artillerie devenues impuissantes il fallait prolonger jusqu'aux dernières limites possibles la défense de Metz; quand les vivres approcheraient de leur fin, chercher à connaître les conditions que l'ennemi voudrait imposer, et, si l'honneur de l'armée devait en souffrir, sortir en combattant.

Tel était, suivant le commandant de la garde, le rôle qui s'imposerait à l'armée.

Le général Coffinières, après avoir rappelé que l'armée n'avait de vivres que jusqu'au 16 octobre et la place jusqu'au 20, faisait observer que l'armée, parvint-elle à franchir les lignes, lancée au milieu des forces ennemies qui l'entouraient de toutes parts à grande distance, sans vivres, sans artillerie, sans cavalerie, sans objectif déterminé et surtout sans lignes d'opération, serait une armée perdue.

Il exposait que, d'un autre côté, la ville après le départ de l'armée n'aurait de vivres que pour huit ou dix jours à peu près, qu'elle serait forcée de se rendre, le pays environnant étant d'ailleurs trop épuisé pour qu'il fût possible, ainsi que le croyaient quelques personnes, de s'y procurer des vivres au moyen de sorties lointaines.

Cependant il ne croyait pas devoir passer sous silence une opinion qui prenait sa source dans des sentiments militaires fort respectables.

Il semblait impossible à quelques hommes de cœur d'entrer en arrangement avec l'ennemi avant d'avoir tenté un suprême effort et d'avoir livré un grand combat...

Quelle qu'en fût l'issue, on succomberait avec honneur...

D'après le général Frossard, commandant le 2^e corps d'armée, il n'y avait que deux partis à prendre pour faire sortir l'armée de la situation où elle se trouvait : chercher à s'ouvrir un passage les armes à la main ou conclure avec le chef de l'armée ennemie une convention qui lui permit de sortir constituée et en armes, sous la condition de ne pas prendre part à la guerre pendant un certain temps.

Le général croyait à la possibilité du succès pour une première journée; mais, dans la seconde journée, l'ennemi aurait eu le temps de se concentrer, les difficultés deviendraient grandes, peut-être insurmontables; personne ne pouvait répondre du succès dans cette seconde phase de la lutte; on serait peut-être exposé, sans combats nouveaux, à la dispersion ou à la destruction de l'armée. Si, la seconde journée, on avait encore l'avantage, un désastre était assuré pour la troisième, avec des atlagages qui, faute de nourriture, ne pouvaient trainer l'artillerie.

« Quant à la place, ajoutait le général, l'insuffisance de ses défenses du côté de Montigny est telle que cette place, au dire des officiers compétents, ne pourrait tenir au delà de huit jours, après qu'elle aurait perdu l'appui de l'armée.

« Ainsi donc, dans la première hypothèse, perte possible de l'armée et chute de Metz huit jours après.

« Dans l'hypothèse du deuxième parti, consistant à conclure avec l'ennemi une capitulation qui permette à l'armée de sortir du blocus, la durée de la résistance de Metz ne serait pas prolongée; mais, par l'effet de cette convention qui serait une capitulation honorable, l'armée a la faculté de partir avec armes et bagages. Elle demeure debout, entière, organisée et prête à être portée sur les points où la nécessité de sauvegarder l'ordre social nécessiterait son intervention. »

Le général Frossard, d'accord avec ses généraux de division, conseillait de suivre ce second parti et le plus tôt possible, pour que les soldats ne fussent pas découragés par la famine, pour qu'on pût lais-

ser quelques vivres à la place de Metz, et qu'il restât encore quelques chevaux susceptibles d'atteler l'artillerie que l'on emmènerait.

En résumé, le maréchal Le Bœuf est d'avis qu'il faut combattre.

Le général Ladmirault déclare que son corps est prêt à exécuter les résolutions suprêmes que prendra le maréchal.

Selon le maréchal Canrobert et le général Desvaux, toute tentative de sortie est inutile: il n'y a plus qu'à prolonger la résistance jusqu'à épuisement des vivres, et, si les conditions de la capitulation ne donnent pas satisfaction aux sentiments d'honneur de l'armée, sortir en combattant.

Le général Coffinières considère le départ de l'armée comme funeste; les ravitaillements lointains sont impossibles.

Sans ouvrir un avis énergique comme le maréchal Le Bœuf, il expose qu'il semble impossible à quelques gens de cœur d'entrer en arrangements avec l'ennemi avant d'avoir tenté un vigoureux effort.

Quant au général Frossard, il est d'avis de négocier sans retard pour conserver l'armée organisée et prête à être portée sur les points où la nécessité de sauvegarder l'ordre social pourra exiger son intervention.

L'instruction n'a pas à discuter les diverses appréciations énoncées dans les lettres des commandants de corps; il est cependant une assertion contre laquelle elle croit devoir s'élever :

« L'insuffisance des défenses de Metz du côté de Montigny, a écrit le général Frossard, est telle que cette place, au dire des officiers compétents, ne pourra tenir huit jours après qu'elle aura perdu l'appui de l'armée. »

Cette opinion, émanant d'un homme spécial et qu'il a confirmée dans sa déposition, pourrait être invoquée dans l'avenir par des commandants de places fortes pour excuser leurs défaillances.

Si Metz, comme l'a dit le général Frossard, n'était pas en état de tenir plus de huit jours, quelle est la place dont on pourrait attendre désormais une résistance prolongée? Il y aurait péril à laisser passer, sans les relever, de semblables assertions.

Sans entrer dans une discussion technique qui ne serait pas à sa place dans ce rapport, contentons-nous de rappeler l'exemple déjà cité de Strasbourg qui, sans forts détachés, a tenu pendant quarante-cinq jours et n'a pas atteint la limite de la défense.

Si dès le principe le maréchal Bazaine et le commandant supérieur de Metz avaient fait leur devoir, le premier en ramenant son armée dans l'intérieur de la France, le second en recueillant les ressources des pays environnants, la place de Metz aurait pu tenir jusqu'à l'armistice et la Lorraine serait probablement encore française.

Défendue par une garnison satisfaisante et par sa population guerrière et patriotique, pourvue de munitions, protégée au loin par des forts qu'il fallait enlever avant de soumettre la ville à l'épreuve d'un bombardement, convertie enfin en avant de son enceinte, notamment du côté de Montigny, par les ouvrages que la prévoyance des Vauban, des Carmontaigne et des d'Arçon a accumulés sur ce point, Metz aurait subi le feu de l'ennemi avec la même résignation vaillante que Strasbourg.

Elle aurait opposé aux attaques pied à pied de l'assiégeant, s'il se fût engagé dans une semblable entreprise, ce qui est douteux, une résistance qui n'aurait eu d'autre terme que celui de ses vivres. Voilà ce qu'il importe de bien spécifier, car là est la vérité.

Les avis des commandants de corps étaient loin de s'imposer au maréchal; ils lui laissaient au contraire, par leur diversité, toute liberté de décision.

En sa qualité de général en chef, c'était à lui seul, et non à son conseil, à choisir, parmi ces diverses propositions, celle qui répondait le mieux aux nécessités de la situation. D'après les termes mêmes du décret du 13 octobre 1863 (art. 265), le conseil de défense est purement consultatif :

« Le conseil entendu et la séance levée, le commandant supérieur prend de lui-même, en suivant l'avis le plus énergique s'il n'est absolument impraticable, les résolutions que les sentiments du devoir et de sa propre responsabilité lui suggèrent. »

Le règlement veut donc que de semblables conseils émettent seulement des avis. En formulant au nom du conseil les décisions adoptées, le maréchal substituait en apparence la responsabilité de ses lieutenants à la sienne propre. Mais l'instruction ne saurait admettre ce renversement des rôles, et c'est au maréchal seul qu'elle demande compte des résolutions formulées dans le conseil.

Du moment où le maréchal Bazaine cherchait ainsi à se décharger du choix des déterminations à prendre, tout lui commandait au moins, avant d'entrer dans la discussion des diverses solutions proposées, de faire connaître aux commandants de corps l'exacte situation des choses.

Le devoir d'un général en chef, disait-il dans sa lettre du 7 octobre, est de ne rien laisser ignorer en pareille occurrence aux commandants de corps sous ses ordres. Il n'en fit rien pourtant, et le conseil resta dans l'ignorance complète de la situation, ignorance que la déclaration du maréchal ne lui permettait pas de soupçonner.

A la réunion du 26 août, on a déjà vu le maréchal cachant à ses lieutenants toutes les circonstances de nature à leur inspirer la résolution de reprendre la campagne.

Nous allons le retrouver dans ces mêmes dispositions au conseil du 10 octobre. Le procès-verbal

de la séance va nous éclairer à ce sujet. Nous le reproduisons en entier.

Séance du conseil du 10 octobre.

CONSEIL DE GUERRE DU 10 OCTOBRE.

« Le 10 octobre 1870, à deux heures de l'après-midi, le maréchal commandant en chef l'armée du Rhin a réuni les maréchaux et les généraux de division commandants de corps d'armée, le général commandant l'artillerie, le général commandant supérieur de Metz et l'intendant en chef de l'armée.

« Quarante-huit heures auparavant, le maréchal avait adressé à tous ces officiers généraux une lettre circulaire par laquelle il leur exposait la situation, et leur faisait savoir que nos ressources en pain ne dépasseraient pas huit jours; que, faute absolue de moyens d'alimentation, les chevaux de cavalerie et de trait allaient disparaître.

« Il les avait invités à recueillir les avis des généraux de division placés sous leurs ordres et à lui faire connaître par écrit leur opinion personnelle et motivée. Après avoir rappelé les principaux traits de la situation, le maréchal Bazaine a ajouté que, malgré toutes les tentatives faites pour se mettre en communication avec la capitale, il ne lui était jamais parvenu aucune nouvelle officielle du gouvernement, qu'aucun indice d'une armée française opérant pour faire une diversion utile à l'armée du Rhin ne lui avait été signalé.

« M. le général Coffinières, commandant supérieur à Metz, et M. l'intendant en chef de l'armée furent alors successivement invités à exposer le bilan définitif de nos ressources alimentaires de toutes sortes. Il en résulta que, en faisant tous les efforts imaginables, en fusionnant les ressources de la ville avec celles de la place et de l'armée, en réduisant la ration journalière du pain à 300 grammes, en rationnant les habitants, en consommant les réserves des forts et en réduisant le blutage des farines au taux le plus bas, sans s'exposer à compromettre la santé des hommes, il était possible de vivre jusqu'au 20 octobre, y compris les deux jours de biscuit existant dans les sacs des hommes.

« La ration de viande de cheval devait être élevée à 600 grammes d'abord et poussée jusqu'à 750 grammes, tous les chevaux étant considérés comme sacrifiés, vu l'impossibilité de les nourrir autrement que par un pacage presque illusoire, et la mortalité faisant chaque jour chez ces animaux des progrès effrayants.

« M. le général Coffinières déclara ensuite que l'état sanitaire était gravement compromis dans la place, tant par l'accumulation de 49,000 blessés ou malades, que par le défaut de médicaments, de moyens de couchage, de locaux et d'abris, et par l'insuffisance du nombre de mé-

decins. Les rapports des médecins en chef constatent que le typhus, la variole, la dysenterie et tout le cortège des maladies épidémiques commencent à envahir les établissements hospitaliers et à se répandre dans la ville.

« L'affaiblissement causé par la médiocre alimentation à laquelle on était réduit ne pouvait qu'augmenter ces causes morbides.

« On constate que les ambulances et les hôpitaux sont encombrés, que près de 2,000 malades ou blessés sont encore recueillis chez les habitants, et la conclusion est que si un nombre considérable de blessés devait de nouveau être dirigé sur la place, il y aurait d'abord impossibilité de les installer, mais surtout danger immédiat pour la santé publique.

« Cet exposé de la situation de nos ressources alimentaires et de l'état sanitaire étant connu de tous les membres du conseil de guerre, on passe à l'examen de la situation militaire.

« Après lecture faite, en conseil, du rapport de Son Excellence M. le maréchal Canrobert, commandant le 6^e corps d'armée; du rapport de M. le général Coffinières, commandant supérieur de Metz; du rapport de M. le général Desvaux, commandant provisoirement la garde impériale, la situation militaire se résume dans les questions suivantes :

« 1^o L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement des ressources alimentaires ?

« 2^o Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place, pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages ?

« 3^o Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi, pour traiter des conditions d'une convention militaire ?

« 4^o Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies ?

« La première question est résolue affirmativement à l'unanimité, par cette raison que la présence de l'armée sous les murs de Metz y retient une armée ennemie de 200,000 hommes, dont il n'est point possible de disposer ailleurs, et que, dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la défense dans l'intérieur.

« La deuxième question est résolue négativement à l'unanimité, en raison du peu de probabilité qu'il y a de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations occasionneraient et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait exercer sur le moral de la troupe.

« La troisième question est résolue affirmativement à l'unanimité, à la condition toutefois d'entamer ces ouvertures dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de ne pas permettre

à l'ennemi de retarder le moment de la conclusion de la convention jusqu'au jour et peut-être au delà du jour de l'épuisement de nos ressources.

« Tous les membres du conseil de guerre déclarent énergiquement que les clauses de la convention devraient être honorables pour nos armes et pour nous-mêmes.

« La quatrième question en amène une cinquième. M. le général Coffinières demande s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes avant d'entamer des négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat infructueux de notre effort pouvant peser dans la balance du poids des pertes que nous aurions fait subir à l'ennemi.

« Cette question est écartée à la majorité, et il est décidé à l'unanimité que, si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur des armes et du drapeau, on essaiera de se frayer un chemin par la force avant d'être épuisé par la famine et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler quelques batteries.

« Il est donc convenu et arrêté :

« 1^o Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible ;

« 2^o Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant presque improbable ;

« 3^o Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous ;

« 4^o Que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du devoir militaire, on tentera de se frayer un passage les armes à la main.

« Ont approuvé et signé :

« Le maréchal Canrobert, commandant le 6^e corps.

« Le maréchal Le Bœuf, commandant le 3^e corps.

« Le général de Ladmirault, commandant le 4^e corps.

« Le général Frossard, commandant le 2^e corps.

« Le général Desvaux, commandant provisoirement la garde impériale.

« Le général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée.

« Le général Coffinières, commandant supérieur à Metz.

« L'intendant en chef Lebrun.

« Le maréchal Bazaine, commandant en chef l'armée. »

Un fait capital se dégage tout d'abord du procès-verbal. Le maréchal n'a pas porté à la connaissance du conseil les correspondances échangées avec le prince Frédéric-Charles, les ouvertures que le sieur Régnier, se disant autorisé par l'impératrice, lui avait faites avec l'assentiment de M. de Bismarck, la mission et le départ du général Bourbaki, la lettre adressée au général de Stiehle, le silence gardé

depuis lors par le gouvernement allemand et par l'impératrice, indice certain de l'échec des négociations engagées. Enfin le maréchal déclare d'une manière absolue qu'il n'a reçu aucune communication de l'intérieur et se tait sur l'existence de grands approvisionnements à Thionville et à Longwy.

Il n'est pas douteux, en présence des lettres des commandants de corps, que la majorité du conseil était acquise à l'avance aux mesures d'attermoisement : seul le maréchal Le Bœuf s'était prononcé pour une lutte immédiate ; le général de Ladmirault avait tenu le langage d'un soldat, mais n'avait pas témoigné une grande confiance dans le succès d'une tentative de sortie. Cet avis, pas plus que celui du maréchal Le Bœuf, ne fut communiqué au conseil par le maréchal ; il était clair, avant l'ouverture de toute discussion, qu'on allait s'engager dans la voie des négociations. Si le maréchal Bazaine eût fait connaître tout d'abord à ses lieutenants que ses tentatives personnelles de négociations avaient échoué, il aurait tourné leurs esprits vers des résolutions énergiques. Ils eussent compris qu'une seule voie de salut restait encore ouverte : combattre sur-le-champ.

La fière attitude de l'armée, pendant la journée du 7 octobre, prouvait que le succès d'une semblable tentative était loin d'être impossible. Mais, en laissant le conseil s'engager dans des négociations dont une seule parole sortie de sa bouche aurait révélé la complète inutilité, le maréchal a assumé la responsabilité des conséquences fatales des décisions du conseil. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère de cette délibération dans laquelle on voit un général en chef décliner ses devoirs, en laissant à ses lieutenants le soin de décider du sort de l'armée qu'il commande, et les pousser à leur insu vers des négociations qu'il sait à l'avance devoir échouer.

Examen des résolutions du conseil.

Mais il est du devoir de l'instruction d'examiner avec soin chacune des questions soumises par le maréchal à l'appréciation de ses lieutenants et la valeur des motifs qui en déterminèrent la solution.

La situation militaire se résumait, dit le procès-verbal, dans les questions suivantes :

« 1^o L'armée doit-elle tenir sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement de nos ressources alimentaires ? Cette question est résolue affirmativement, à l'unanimité, par cette raison que la présence de l'armée sous les murs de Metz y retient une armée ennemie de 200,000 hommes, dont il n'est point possible de disposer ailleurs, et que, dans les conditions où elle se trouve, le plus grand service que l'armée du Rhin puisse rendre au pays est de gagner du temps et de lui permettre d'organiser la défense dans l'intérieur. »

Le plus grand service que l'armée pût rendre au pays n'était-il pas de percer coûte que coûte, car il

y avait un besoin absolu de cadres pour organiser les nouvelles armées françaises ? N'était-il pas désirable de parler de gagner du temps, alors qu'il ne restait plus que quelques jours de vivres ? Il semble qu'on voulait se refuser à voir la vérité ; c'était au maréchal, seul instruit de tout, seul responsable, à dissiper toute illusion. Loin de là, nous le voyons cacher la vérité.

« 2^o Doit-on continuer à faire des opérations autour de la place pour essayer de se procurer des vivres et des fourrages ? Cette question est résolue négativement, à l'unanimité, en raison du peu de probabilité qu'il y a de trouver des ressources suffisantes pour vivre quelques jours de plus, à cause des pertes que ces opérations occasionneraient, et de l'effet dissolvant que leur insuccès pourrait exercer sur le moral de la troupe. »

Il était trop tard, il faut le reconnaître, pour recueillir des ressources dans les environs de Metz. Le maréchal avait laissé échapper le moment opportun. Son inaction pendant la période dans laquelle ces sortes d'opérations auraient été facilement praticables et productives portait maintenant ses fruits. Mais il savait que le gouvernement de la Défense nationale était parvenu à faire arriver à Thionville de grands approvisionnements pour son armée. Pourquoi n'en informait-il pas ses lieutenants ? S'il l'avait fait, on est en droit de croire qu'une tentative pour gagner cette place eût été résolue.

« 3^o Peut-on entrer en pourparlers avec l'ennemi pour traiter des conditions d'une convention militaire ? La troisième question est résolue affirmativement à l'unanimité, à la condition toutefois d'entamer ces ouvertures dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de ne pas permettre à l'ennemi de retarder le moment de la conclusion de la convention jusqu'au jour de l'épuisement de nos ressources. Tous les membres du conseil de guerre déclarent énergiquement que les clauses de la convention devaient être honorables pour nos armes et pour nous. »

Le procès-verbal se tait sur les conditions de la convention militaire à obtenir, mais il est clair qu'on ne pouvait songer à demander pour l'armée de Metz la faculté de sortir avec armes et bagages pour aller s'établir sur un territoire neutralisé qu'en échange d'avantages très-sérieux pour l'ennemi.

Les instructions qu'allait emporter le général Boyer à Versailles nous montreront bientôt le fond de cette situation.

« 4^o Doit-on tenter le sort des armes et chercher à percer les lignes ennemies ? Cette quatrième question en amène une cinquième. M. le général Coffinières demande s'il ne serait pas préférable de tenter le sort des armes avant d'entamer les négociations, le succès de cette tentative pouvant rendre les pourparlers inutiles, ou bien le résultat

infructueux de notre effort pouvant peser dans la balance du poids des pertes que nous aurions fait subir à l'ennemi. Cette question est écartée à la majorité et il est décidé, à l'unanimité, que si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur des armes et du drapeau, on essaiera de se frayer un chemin par la force avant d'être épuisé par la famine, et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler quelques batteries. »

En ajournant ainsi toute lutte après l'échec des négociations, il ne pouvait pas être douteux pour le maréchal qu'on allait laisser passer le moment où l'armée était encore capable d'un grand effort. Pour peu que les négociations trainassent en longueur, et l'ennemi avait tout intérêt à ce qu'il en fût ainsi, la pénurie des vivres allait rendre absolument impuissante toute tentative de sortie, et une capitulation serait désormais inévitable.

Le maréchal était seul instruit de la situation. Il n'a rien fait pour détourner le conseil de la voie des négociations; il est responsable du fatal dénouement.

On allait donc négocier immédiatement et réserver l'armée pour jouer un rôle politique, ainsi que le conseillait le général Frossard au maréchal Bazaine dans sa lettre sur la situation. L'armée n'avait plus que quelques jours à vivre, et ces quelques jours le maréchal allait les dépenser en pourparlers sans issue possible.

On se demande comment il a pu venir à la pensée d'un homme expérimenté que l'ennemi, qui pouvait compter les jours et les heures d'existence qui restaient encore à l'armée, commettrait la faute de la laisser sortir avec armes et bagages du camp retranché, pour se retirer dans un terrain neutralisé, alors que déjà elle était aux abois et qu'une capitulation était inévitable et imminente. Qui lui garantissait, en effet, que cette armée demeurerait unie sous la main de ses chefs? N'avait pas lieu de croire, au contraire, qu'elle se disperserait immédiatement pour aller renforcer les armées françaises de nouvelle formation? Dans cette situation, était-il probable, admissible même, que les Allemands pussent consentir à échanger contre une telle éventualité un triomphe certain, qui allait rendre impuissants les efforts improvisés de la France?

Qu'avait-on à offrir à l'ennemi en échange d'une semblable concession? Les instructions remises par le maréchal au général Boyer, instructions qui émanent de son initiative propre et dont ses lieutenants n'ont eu connaissance qu'après le départ du général, vont nous l'apprendre.

Instructions remises au général Boyer lors de son départ pour Versailles.

« Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent, et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant

l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.

« La question militaire est jugée; les armées allemandes sont victorieuses, et S. M. le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays et assurer à la France et à l'Europe un calme, devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

« L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, sur-exciter outre mesure les esprits et amener des malheurs incalculables.

« L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant bon moral et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. Elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette même action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin elle contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousses et naturellement.

« Ban Saint-Martin, 10 octobre 1870. »

Ces instructions ne font aucune mention de la clause adoptée à l'unanimité, dans le conseil du 10 octobre, de n'accepter que des conditions compatibles avec l'honneur militaire, ni de la résolution de tenter le passage les armes à la main, si l'ennemi formulait de trop dures exigences.

L'armée n'était pas à toute extrémité, l'ennemi avait encore à compter avec elle, car elle pouvait faire éprouver de grandes pertes dans un combat suprême. Il est étrange de ne trouver aucune trace de cette considération dans un document de cette importance.

Des instructions écrites aussi peu précises devaient être sans doute accompagnées d'instructions verbales. Les négociations que le maréchal engageait devaient aboutir à bref délai. Le plénipotentiaire devait donc être en mesure de traiter. Il était certain que, si l'ennemi songeait sérieusement à négocier, ce ne pouvait être qu'en vue de consacrer par un traité ses succès et ses conquêtes. Dès le début des négociations on allait donc se trouver en face de demandes de cession de territoire. Quelle était la limite des sacrifices qu'il fallait accepter, tout au moins en principe? Quelles instructions emportait

le général Boyer sur ce point douloureux? Aucune, répond le maréchal. « Il n'a jamais été question de cession de territoire dans les négociations à entamer. »

On ne saurait admettre qu'il en ait été ainsi. Nous en trouvons la preuve dans le dernier paragraphe des instructions du général Boyer :

« L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant bon moral et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. Elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin, elle contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousses et naturellement. »

Ainsi, pendant que sur tous les points de la France on courait aux armes, que faisant taire tout intérêt particulier devant le danger commun, tous les partis politiques s'effaçaient momentanément pour aider le gouvernement de la Défense nationale, le général en chef d'une armée française allait proposer à l'ennemi de lui garantir les gages qu'il pourrait avoir à réclamer par suite de ses victoires. Le maréchal Bazaine devait rétablir l'ordre et contribuer à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal. Ce n'était donc pas assez de la guerre étrangère; notre malheureux pays était encore condamné à subir les horreurs de la guerre civile, et l'armée de Metz devait-elle ainsi unir ses efforts à ceux de l'ennemi pour renverser le gouvernement qui luttait pour l'indépendance nationale? On est obligé de s'arrêter devant la perspective de conséquences de semblables projets. Certes, le sort de l'armée de Metz a été bien lamentable; mais, en présence des périls auxquels les combinaisons de son chef ont exposé son patriotisme, on doit remercier Dieu de lui avoir épargné un sort encore plus affreux.

Le maréchal avait appris que le gouvernement constitué le 4 septembre avait fixé pour le 16 octobre les élections à une Assemblée nationale; il ignorait lors de la réunion du conseil que cette décision eût été modifiée, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

La déposition du général Boyer indique, en effet, que la première nouvelle de ce fait lui fut donnée à Versailles par M. de Bismarck. On croyait donc à Metz que la réunion de l'Assemblée était imminente. Si dans un semblable moment, alors qu'il avait encore assez de vivres pour attendre encore quelques jours, le maréchal était aussi pressé de traiter, c'est évidemment qu'il ne songeait qu'à servir sa fortune personnelle.

Il ne saurait invoquer l'excuse d'avoir voulu servir le gouvernement impérial. Du moment où il

n'avait de nouvelles ni de M. de Bismarck, ni de l'impératrice, c'était la preuve que les projets engagés avaient échoué. Quelle était sa qualité pour les reprendre? Quels étaient ses pouvoirs? Jamais pareille imprudence ne présida à des résolutions plus graves.

CHAPITRE II.

Mission du général Boyer auprès du roi de Prusse.

Première audience donnée au général Boyer par M. de Bismarck.

Le général Boyer avait été autorisé le 12, par le roi de Prusse, à se rendre à Versailles. Cet officier général se mit immédiatement en route sous la surveillance de deux officiers de l'état-major du prince Frédéric-Charles. Voici en quels termes le général Boyer a raconté les incidents de son entrevue avec M. de Bismarck :

M. de Bismarck entra d'abord dans des considérations politiques sur la situation de la France, situation qui lui avait été faite par la révolution du 4 septembre. Puis, me disant qu'il voulait me mettre absolument au courant de ce qui se passait pour que je pusse en rendre compte à ceux qui m'avaient envoyé, il m'exposa la mission que remplissait alors M. Thiers en Europe. Il m'entretint de l'entrevue qui avait eu lieu à Ferrières entre lui et M. Jules Favre, me donnant son appréciation sur les hommes, sur le rôle qu'ils ont joué et sur les membres du gouvernement parisien. Il me parla des diverses compétitions qui, en dehors de l'Empire, se disputaient le pouvoir, et ajouta que, quoi qu'il arrivât, le gouvernement allemand ne commettrait pas la faute que les alliés avaient commise en 1815, en imposant à la France un gouvernement.

Passant à la situation intérieure de la France, tant au point de vue politique que militaire, M. de Bismarck m'exposa que, d'après les renseignements qu'il recueillait, et les données que lui fournissaient les prisonniers, certaines villes du département du Nord ne feraient aucune résistance aux troupes allemandes; que dans certaines places de commerce, où l'égoïsme était le sentiment dominant, on ne serait peut-être pas éloigné de recevoir des troupes allemandes; que, du reste, on était entré sans coup férir à Rouen; qu'un moment, il avait eu l'espoir qu'il en serait de même du Havre, mais que là il s'était trompé; les gens qui, sous le nom de francs-tireurs, faisaient autant de mal à leurs compatriotes qu'aux Allemands, étaient sur certains points pourchassés aussi bien par les populations françaises que par les troupes allemandes. Me parlant des départements de l'Ouest, il me les dépeignit comme prêts à se déchirer, sous l'influence des idées religieuses.

Les départements du Midi étaient livrés à l'anarchie la plus absolue; enfin, l'armée de la Loire ve-